

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 5

Artikel: La relève féminine à l'université

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**ALLO LA VILLE
ICI, LA CAMPAGNE**



Summum de la formation professionnelle agricole Le diplôme fédéral de paysanne

Pour la huitième fois depuis qu'a été institué en Suisse romande le diplôme fédéral de paysanne, une nouvelle volée de quinze candidates vient de passer avec succès les épreuves marquant la fin de deux hivers d'étude.

Au terme de trois journées d'exams qui viennent d'avoir lieu à l'Ecole ménagère rurale de Marcellin, nous avons rencontré ces nouvelles diplômées et nous entendons rendre un juste hommage à leur courage et leur persévérance en leur consacrant ces lignes.

Qui sont-elles, ces quinze jeunes femmes issues de diverses régions rurales de Romandie et qui se sont astreintes à une formation professionnelle alors que leur rôle de mère et d'exploitante remplissait déjà très largement leur vie ? La moitié d'elles n'est pas d'origine paysanne. Six d'entre elles ont exercé une profession avant leur mariage : une a été vendangeuse, trois secrétaires, une autre institutrice et la dernière aide-pharmacienne. Huit seulement ont suivi dans leur adolescence une école ménagère ou effectué un apprentissage ménager rural.

Age moyen : 32 ans et à elles toutes, elles sont riches de 42 enfants (la plus grande famille en compte sept). Pourquoi se remettre à l'étude ?

Lorsque nous leur avons demandé les raisons qui ont motivé le besoin de parfaire leur formation, elles sont unanimes à mentionner ce désir de renouvellement, issu du souci de s'embellir dans la routine d'un travail journalier, trop souvent dicté par des traditions familiales. L'envie aussi de changer d'horizon et de sortir de son isolement : « Prendre sa voiture, partir quelques heures et s'enrichir l'esprit », résume l'une d'elles.

Comment les familles ont-elles réagi lorsque ces quinze paysannes ont manifesté leur désir de reprendre l'étude ? « Fort bien », est-il répondu en cœur. « Et si mon mari ne m'avait pas stimulé comme il l'a fait, je ne serais pas là aujourd'hui », ajoute l'une d'elle, heureuse d'un compagnon qui sait la valoriser.

Du côté des enfants, ce fut une extrême fierté d'avoir une maman étudiante. Et lorsque nous demandons aux diplômées si, à l'heure de l'étude

où le silence est de rigueur, ces douces attaches familiales n'étaient pas perturbantes, on nous répond péremptoirement : « Tout est question d'organisation. Quand on veut quelque chose, on peut y parvenir ! » Pour nous qui connaissons l'extrême densité de la vie paysanne, nous ne pouvons qu'admirer ce sens de la planification.

Un réel enrichissement

« Que vous a apporté, en plus de cette légitime fierté, votre formation professionnelle ? »

A cette question, on évoque la personnalité qui s'est affirmée : « Nous nous sentons infiniment plus maîtresses de nous-même. Nous avons plus de facilité à nous exprimer. Tout ce qu'il y avait à assimiler et à comprendre nous imposait une excellente gymnastique cérébrale. »

Sur le plan pratique, on estime à leur juste valeur les connaissances technologiques acquises : « Il nous manquait des bases, disent-elles. Nos activités déclinaient de la routine et aujourd'hui nous reprenons notre travail sur des données plus précises.

Surveillé par l'OFIAMT

Le programme des examens professionnels de paysannes — épreuves placées sous le contrôle de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers — est établi par une commission romande ad hoc. Les experts, désignés pour chaque discipline, ont la faculté de se préparer à leur fonction en suivant des cours organisés par l'OFIAMT, cours traitant chacun d'une spécialisation (aviculture, cuisine, etc.) et de la méthodologie d'examens. Des exercices pratiques, consistant à juger le travail de trois candidats, permettent aux experts des diverses régions de la Suisse de confronter leurs critères d'appréciation et d'unifier leur barème d'estimation. N'oublions pas qu'il s'agit d'un diplôme fédéral.

Douze branches au programme des examens de diplôme

Pour le profane, l'activité de la paysanne est essentiellement manuelle. Il serait vite détrôné s'il compulsaît le programme des examens 1972. Douze disciplines y figurent : en plus des branches ménagères, l'économie rurale, la comptabilité, la puériculture, etc.

La plupart des épreuves comprennent une interrogation écrite et orale. L'examen pratique de cuisine consiste en l'élaboration d'un menu de trois mets, un dessert, une conserve et la fabrication d'une pâte levée sucree ou salée. Sur le plan théorique, les questions supposent de vastes connaissances en alimentation, biologie alimentaire et diététique. Par exemple : « Du point de vue des protides, quels sont les aliments coûteux et les bons marchés ? » « Le lait — sa composition — les produits laitiers. » « Les sels minéraux et les vitamines », etc.

Les travaux de maison comportent toute l'activité classique d'une ménagère moderne : connaissance des matières synthétiques, lavage et repassage des fibres artificielles, raccommodages selon des techniques rapides, etc. Le jardinage et l'aviculture exigent, eux aussi, des aptitudes à la fois pratiques et théoriques. Côté jardin, il faut être au courant des traitements antiparasitaires, des engrangements, etc. Côté basse-cour, il y a les problèmes d'alimentation, engrangement des poulets, mesures sanitaires à prendre pour maintenir le troupeau de volatiles en santé parfaite, etc.

Les examens d'économie rurale comportent une interrogation sur des sujets de droit, de politique agricole et sociale. En voici quelques questions : « Produits agricoles dont le prix est fixé par les pouvoirs publics et la prise en charge assurée. Comment ces prix se sont-ils modifiés ces dernières années ? — Les crédits d'investissements dans l'agriculture — Qu'appelle-t-on valeur d'estimation d'une exploitation agricole — Différence entre les actions et les obligations, etc. ». Autant de questions qui confirment la multiplicité des connaissances acquises et qui font dire aux candidates « qu'elles se sentent désormais les hommes d'affaires de leur conjoint ».

Enfin, encore au chapitre des travaux écrits, un travail de comptabilité, la rédaction d'une lettre et une dissertation sur un sujet à choix, dont cette pensée : « L'homme cultive la terre, la terre cultive l'homme ».

L'enthousiaste volée 1972, dynamique et courageuse est la preuve vivante de cette affirmation.

LA RELÈVE FÉMININE A L'UNIVERSITÉ

Lors de sa 48e assemblée, qui a eu lieu à la fin de l'année dernière dans les nouveaux locaux du Collège propédeutique de l'Université de Lausanne, à Dornig, on parla beaucoup de la relève féminine à l'université, surtout dans notre pays où le retard, dans ce domaine, est considérable. Quelle est la politique universitaire aujourd'hui ? Il n'est pas trop tard de donner ici le point de vue du recteur de l'Université, M. Dominique Rivier, exprimé dans son discours d'ouverture, à l'assemblée de l'ASFU.

Ai-je besoin de le souligner : s'il est un mouvement ou un regroupement qui pourrait agir efficacement en vue d'améliorer la situation, c'est bien l'Association suisse de femmes universitaires !

En effet, l'ouverture généralisée à toute la jeunesse d'un enseignement secondaire qui remplace progressivement la sélection par l'orientation amène aux portes des universités et des écoles polytechniques une foule toujours plus nombreuse d'étudiants et d'étudiantes. Pour être en mesure d'offrir à tout le monde la possibilité d'acquérir la formation « tertiaire » qu'il est en droit d'attendre, deux voies apparemment opposées sont possibles. Pour simplifier, je les appellerai **voie américaine** et **voie britannique**.

La **voie américaine** consiste pour l'université à ouvrir largement ses portes afin d'y recevoir le plus grand nombre d'étudiants. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis les 60 % environ de la population passe actuellement par les **University colleges** ; et les experts en matière d'éducation conseillent maintenant aux gouvernements de prendre toutes les mesures afin qu'en l'an 2000 ce soient les 90 % de la population universitaire qui puissent obtenir un diplôme universitaire.

En choisissant le parti de l'université ouverte à tous, les Américains semblent donner la priorité aux possibilités de promotion sociale offertes par l'université. Il est aussi socialement équitable de donner à chacun la meilleure chance de parfaire son éducation personnelle.

La seconde voie qui s'offre aux universités européennes c'est la **voie britannique**.

Que ce soit en vertu d'une charte royale ou d'un acte du parlement, les hautes écoles britanniques jouissent des trois libertés fondamentales : de sélectionner les étudiants, de fixer le contenu des études et de nommer les enseignants.

S'appuyant sur ces libertés qu'en Suisse, nous leur envions parfois, les universités britanniques se sont mises d'accord entre elles et, semble-t-il avec le gouvernement, pour fixer à environ la valeur maximale du rapport du nombre d'enseignants à celui des enseignants (professeur, chargé de de

cours, lecteur à l'exclusion des assistants). Indiquons à titre de comparaison qu'en Suisse ce chiffre est en moyenne supérieur à 20.

Ainsi nos collègues britanniques considèrent que c'est le **nombre des enseignants** (lui-même fixé par le budget universitaire et les personnes disponibles) qui, en premier lieu, doit déterminer le nombre d'étudiants admissibles à l'université.

Or le voilà : la voie britannique est celle de l'université d'élite dont le haut niveau de l'enseignement, constamment nourri par une recherche de haute qualité constitue la caractéristique principale et nécessaire. Or, de nos jours et dans nos pays, cette voie ne serait praticable que par l'institution systématique, à côté des universités, d'établissements d'enseignement donnant à tous les bacheliers ou porteurs de maturité qui se verraient refuser l'immatriculation à l'université la possibilité d'acquérir diverses formations intermédiaires de « cadres moyens ». Il s'agit d'enseignants, de techniciens, d'administratifs ou d'auxiliaires occupant des postes qui dans notre pays sont jusqu'ici réservés aux porteurs de diplômes universitaires. On sait combien, dans les autres, l'on commence à manquer de ces « cadres moyens » dont la formation n'a rien à gagner de satisfaisante à toutes les exigences d'un diplôme universitaire.

Ainsi, pour en revenir aux hautes écoles de Suisse, il paraît très souhaitable que nos autorités politiques et universitaires se mettent sans tarder d'accord sur la voie qu'il convient de faire suivre ces prochaines décennies, à nos universités.

Ou la **voie américaine**, qui a sans doute la préférence des hommes politiques en général hostiles à l'impopulaire « numerus clausus ». Cette voie poserait aux autorités universitaires des problèmes de développement à mon avis insolubles : car il ne s'agit pas seulement de trouver les moyens financiers considérables, mais aussi et surtout les effectifs en personnel enseignant et technique suffisamment compétent.

Ou la **voie britannique**, qui devrait avoir la préférence de ceux qui considèrent comme indispensable de sauvegarder un **enseignement de haut niveau et une recherche indépendante de qualité**, mais qui poseraient aux pouvoirs publics deux problèmes de taille : — faire accepter à l'opinion publique l'idée d'un **numerus clausus** à l'université ; — faire accepter les dépenses nécessaires à la construction d'établissements tertiaires pour la formation des cadres moyens.

La ramoneuse

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Aptitudes requises.

Etre en bonne santé. Etre sportive. Avoir le pied marin. Ne pas être sujette aux vertiges. Et s'intéresser quelque peu à la combustion et à un élément comme le feu. Etre résistante aussi, puisqu'il faudra travailler sur les toits par tous les temps. Etre habile.

Formation nécessaire avant l'apprentissage. Avoir terminé sa scolarité.

Age minimum d'entrée en apprentissage. — Seize ans.

Durée de l'apprentissage. — Trois ans.

N. B. — Dans les cas où les installations de chauffage ne peuvent être nettoyées que la nuit, par suite de la nature de l'entreprise (hôtels, restaurants, entreprises artisanales et industrielles ou hôpitaux), il peut être exigé de l'apprentie, à titre exceptionnel, qu'elle participe au travail de nuit dès la deuxième année d'apprentissage.

Connaisances professionnelles et croquis. — Combustibles, combustion, tirage de cheminées, émission de fumée ; les suies, dangers qu'elles présentent ; mesures de précaution pour le brûlage de cheminées et mesures à prendre lors de feux de suie ; construction des cheminées et installations de chauffage. Prescriptions de la police du feu, règlement de ramonage, rapports et tarifs. Hygiène professionnelle et prévention des accidents, comportement à l'égard de la clientèle. Exécution de croquis de cheminées et d'installations de chauffage.

Certificat de capacité. — La candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation légalement protégée de ramoneuse qualifiée.

Il en existe deux en Suisse : l'une en Suisse allemande, l'autre dans le canton de Fribourg. Et ce métier, qui semblait réservé aux hommes, paraît leur avoir porté bonheur. Mais il y a place encore pour bien des jeunes femmes dans le domaine du ramonage des cheminées...

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — Considérable. Le recrutement est difficile, les jeunes gens préférant travailler au bureau ou à l'atelier plutôt que dans la suie ou sur les toits.

Perspectives d'avenir. — La ramoneuse passe par les classes a, b et c. Après cinq ans, elle peut prétendre à la maîtrise. Les postes à responsabilité sont mis au concours.

En tant que maître ramoneur, elle peut être nommée patronne responsable d'un quartier ou d'un district. Elle peut avoir trois ou quatre ouvriers ramoneurs sous ses ordres.

Syndicat défendant la profession. — La F.O.B.B.

L'offre. — Un travail artisanal en collaboration étroite avec le patron et les autorités, un métier libéral, qui permet à celle qui l'exerce d'organiser son ouvrage dans un quartier, en collaboration avec les concierges d'immeubles et les Services contre la pollution de l'air.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire. — Journée de dix heures, déplacements et douches comprises. Semaine de 50 heures.

Congés. — Trois semaines à un mois par année.

Salaires. — Minimum 7 francs, maximum 11 francs l'heure.

Avantages sociaux. — Assurance-maladie, assurance-accidents, allocations familiales et, dans certaines maisons, caisse de prévoyance.

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du Journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable Huguette Nicod-Robert

Le Crêt-des-Pierres

1092 Belmont

Administration

Monique Lechner-Wible

19, av. Louis-Aubert

1206 Genève

Tél. (022) 46 52 00

C.C.P. 12 - 11791

Publicité

Annonces-suisses S.A.

1, rue du Vieux-Billard

1205 Genève

Abonnement

1 an : Suisse Fr. 15.—

étranger Fr. 17.—

de soutien Fr. 20.—

Imprimerie Nationale, Genève